



Esperanza
Joie des Enfants

RAPPORT FINANCIER 2024

ESPERANZA JOIE DES ENFANTS

Assemblée Générale du 22 mars 2025

Le mot du Président

Chers amis,

Les faits marquants de l'exercice 2024 sont les suivants :

- ⇒ A la rentrée scolaire de Septembre 2024, nous avons atteint 3756 bénéficiaires accueillis dans les 6 cantines scolaires et 3 centres nutritionnels que nous accompagnons, parmi lesquels 135 cuisinières et enseignants. Cela représente 700.000 repas servis sur l'année scolaire 2023-2024 de fonctionnement des cantines, un volume globalement stable.
- ⇒ En parallèle, le nombre de bénéficiaires des cures de spiruline (hors dispensaires et hors fournitures à des acheteurs locaux autres qu'Esperanza Joie des Enfants et notre partenaire l'association Para Los Niños) a atteint 4612. L'action en matière de lutte contre la malnutrition à Madagascar reste donc au cœur de la mission de notre association.
- ⇒ Dans ce contexte, le financement du fonctionnement des cantines scolaires et centres nutritionnels (y compris distributions des cures de spiruline) a représenté 149.063 € en 2024, contre 145.848 € en 2023. Cette progression modérée, alors que ce poste avait été multiplié par 5 en dix ans, tient à la fois à la quasi stabilisation d'une année sur l'autre du nombre d'enfants fréquentant les cantines, mais aussi à l'achat groupé de riz par l'économat du Lycée Picot de Clorivière qui accueille chaque jour, depuis la rentrée de septembre 2024, 1191 enfants à la cantine, soit un tiers de l'effectif total accompagné par notre association.
- ⇒ Les autres dépenses de l'exercice ont été consacrées, comme les années précédentes, aux actions de développement complémentaires à notre action en matière d'alimentation. Ces dépenses qui portent sur des projets de nature diverses pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs parents se sont inscrites en sensible baisse en 2024, année de transition consacrée à l'achèvement de certains chantiers (tels que l'achèvement du projet d'électrification photovoltaïque du Centre de formation Professionnelle d'Imito) et en parallèle à la préparation d'importants projets qui seront mis en œuvre en 2025. Ainsi, les sommes consacrées aux actions de développement ont été ramenées en 2024 à 58.658 € contre 112.114 € l'année précédente.
- ⇒ Sur ce total de 58.658 €, 20.954 € ont été consacrés à régler le solde du chantier d'électrification photovoltaïque du CFP d'Imito visé ci-dessus, 4.861 € et 5.020 € respectivement à l'entretien et rénovation des bâtiments scolaires à Ambinanindrano et au soutien aux dispensaire d'Imady et d'Ambinanindrano, ainsi que 18.000 € au développement de l'autonomie des familles au travers de la poursuite du programme d'Activités Génératrices de Revenus qui bénéficie à la rentrée scolaire 2024-2025 pour la première fois à plus de 1000 familles (1066 familles soit 2254 enfants scolarisés).
- ⇒ Si les emplois en numéraire de l'exercice 2024 se sont inscrits globalement en baisse de 19.4% à 208.396 € contre 258.608 € en 2023, les ressources financières en numéraire de l'association (c'est-à-dire hors dons en nature du type abandons de frais et valorisation du bénévolat) régressent de 9.2% à 249.349 € en 2024 (contre 274.556 € en 2023), ceci ayant conduit à un excédent de ressources par conséquent en forte hausse à 40.954 € au titre de l'exercice clos.

- ⇒ Cet excédent de ressources, qui est venu conforter la trésorerie de l'association, n'est toutefois que la traduction de la mobilisation en 2024 de la générosité de partenaires institutionnels (fondations et entreprises), associations partenaires et grands mécènes (dons IFI) en vue du lancement de gros projets et chantiers en 2025 tels que la construction d'une bibliothèque et médiathèque électroniques au Collège Saint-Francisco Marto d'Ambinanindrano, de la création sur ce même site d'une maternité en renforcement du dispensaire Notre-Dame de Fatima et du prochain lancement du projet Kantina Maitso (cantine verte) destiné à alimenter en légumes et fruits plusieurs cantines. Cet excédent est ainsi parfaitement transitoire.
- ⇒ De fait, l'excédent de ressources constaté au 31 décembre 2024 et repris au Compte Emplois Ressources (CER) est destiné à être « consommé » en 2025. De façon à donner une image la plus sincère possible non seulement du résultat, mais aussi du patrimoine réel de l'association à la date de clôture des comptes, les sommes collectées en 2024 affectées aux projets susvisés font d'ailleurs l'objet, en tant que fonds dédiés, de retraitements au compte de résultat retraité (vision comptable et non plus seulement cash-flow), ainsi qu'au Bilan (voir infra à la rubrique « États financiers »).
- ⇒ A noter qu'à l'identique des années précédentes, la part des dépenses consacrées aux « missions sociales » (c'est-à-dire à l'action sur le terrain) s'élève à plus de 99% des dépenses de l'association.
- ⇒ De fait, l'absence de frais de collecte et de traitement des dons et les frais limités de fonctionnement (uniquement frais bancaires et commissions sur les dons Paypal) se montent à moins de 1% des dépenses en numéraire de l'association. Ils sont d'ailleurs comme l'an dernier plus que compensés par les intérêts issus de la trésorerie de l'association (Livret A). Nous restons ainsi fidèles à notre engagement du « *un euro de don collecté est un euro d'action dépensé à Madagascar* ».
- ⇒ Pour terminer, je souhaite souligner cette année encore le caractère riche et varié des ressources humaines qui se mobilisent avec générosité et dévouement au service des missions d'Esperanza Joie des Enfants, en France avec les bénévoles, comme à Madagascar lors des missions des volontaires, en termes d'âge, d'expérience, de statut. La valorisation du temps des bénévoles et volontaires s'élève respectivement à 140.639 €. A ce montant viennent s'ajouter 55.709 € d'abandons de frais de mission consentis par les volontaires

Généreux mécènes, donateurs, partenaires, bénévoles, volontaires et amis d'Esperanza Joie des Enfants, merci de tout cœur pour votre présence à nos côtés et votre fidélité généreuse qui nous permet de poursuivre notre action auprès des enfants de Madagascar, pour les aider à grandir et construire un avenir porteur d'espérance.

Philippe THIRION
Président

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

| | |
|---|--------|
| Compte d'Emploi des Ressources | Page 4 |
| Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales | Page 6 |
| Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement..... | Page 6 |
| Ressources de l'exercice | Page 7 |
| Valorisation des contributions en nature, bénévolat et mécénat..... | Page 8 |

ÉTATS FINANCIERS 2024

| | |
|----------------------------------|---------|
| Compte de Résultat retraité..... | Page 10 |
| Bilan Actif et Passif | Page 11 |

ANNEXES 2024

| | |
|--|---------|
| Règles et méthodes comptables | Page 12 |
| Informations relatives au compte de résultat retraité | Page 12 |
| Informations relatives au bilan | Page 13 |
| Informations relatives au compte de résultat..... | Page 14 |
| Engagements hors bilan | Page 14 |
| Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109) | Page 14 |
| Informations sur le Compte d'Emplois des Ressources (CER) | Page 15 |

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Comme les années précédentes, le rapport d'activité comprend une analyse du compte d'emplois et des ressources, sous forme de tableau en deux parties.

▪ **Compte d'emploi des ressources :**

Les organismes faisant appel à la générosité publique ont l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées (CER) lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, et donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal, excède le seuil de 153 000 Euros, ce qui avait été déjà le cas en 2023. Durant l'exercice 2024, le total des ressources en numéraire et en nature ayant donné lieu à émission d'un reçu fiscal est à nouveau supérieur à ce seuil de 153.000 Euros, de très peu toutefois. Par ailleurs, les seuls produits en numéraire issus de la générosité du public et donnant lieu à reçu fiscal restent également, comme en 2023, largement inférieurs à ce seuil.

▪ **Emplois et Ressources de l'exercice 2024 (en Euros) :**

| I / Emplois en numéraire | 2024 (N) | 2023 (N-1) | I / Ressources en numéraire | 2024 (N) | 2023 (N-1) |
|--|----------------|----------------|--|----------------|----------------|
| Missions sociales | 207 721 | 257 962 | Produits issus de la générosité du public donnant lieu à reçu fiscal | 103 635 | 116 059 |
| - Dont nutrition (cantines & spiruline) | 149 063 | 145 848 | | | |
| - Dont programmes de développement & autres programmes | 58 658 | 112 114 | Autres fonds privés | 143 029 | 155 655 |
| | | | Subventions & autres concours publics | - | - |
| Frais de recherche de fonds | - | - | Autres produits annexes | 371 | 1 686 |
| Frais de fonctionnement | 675 | 646 | Produits financiers | 2 315 | 1 156 |
| Total Emplois de l'exercice en numéraire | 208 396 | 258 608 | Total Ressources de l'exercice en numéraire | 249 349 | 274 556 |
| Excédent de ressources de l'exercice | 40 954 | 15 948 | Insuffisance de ressources de l'exercice | - | - |
| Total général Emplois | 249 349 | 274 556 | Total général Ressources | 249 349 | 274 556 |
| II/ Contributions en nature : Emplois | | | II / Contributions en nature : Ressources | | |
| Dons d'équipement donnant lieu à reçu fiscal | - | - | Dons d'équipement donnant lieu à reçu fiscal | - | - |
| Abandon des frais des missions de bénévoles donnant lieu à reçu fiscal | 55 709 | 36 873 | Abandon des frais des missions de bénévoles donnant lieu à reçu fiscal | 55 709 | 36 873 |
| Missions de mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal | - | 101 726 | Missions de mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal | - | 101 726 |
| Bénévolat | 140 639 | 148 451 | Bénévolat | 140 639 | 148 451 |
| Total général Contributions en nature | 196 348 | 287 050 | Total général Contributions en nature | 196 348 | 287 050 |

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales :**

Les emplois (ou dépenses) effectués en 2024, en conformité avec les dispositions comptables applicables aux associations faisant appel à la générosité du public, sont répartis en « Missions sociales », « Frais de recherche et de traitement des fonds » et « Frais de fonctionnement ».

Avec 207.721 Euros, les emplois en numéraire (hors emplois en nature, par conséquent) de l'exercice 2024 liés aux « Missions sociales » sont en baisse de 19.5% par rapport à 2023 (soit 257.962 Euros).

Cette baisse est le fruit des évolutions suivantes :

- Quasi stabilisation (contrairement aux exercices précédents) du budget consacré au fonctionnement des cantines (dont distribution de spiruline) qui a progressé en 2024 de seulement 2.2% à 149.063 Euros, du fait de l'optimisation d'une part des achats de riz au Lycée Picot de Clorivière et d'autre part de la stabilisation du nombre d'enfants fréquentant les 9 cantines scolaires et centres nutritionnels soutenus par notre association.
- Diminution sensible des dépenses consacrées aux projets de développement complémentaires à l'action de l'association en matière d'alimentation. Ces dépenses baissent en effet de 112.114 Euros en 2023 à 58.658 Euros pour l'exercice clos, l'exercice 2024 s'entendant comme un exercice de transition dans le domaine des programmes de construction, de rénovation et d'accès à l'eau, de nombreux programmes devant être menés à bien en 2025 après une phase d'instruction en 2024. Précisons que sur les 58.658 Euros de dépenses consacrées aux projets de développement, les principaux postes de dépenses ont été consacrés à :
 - la finalisation à hauteur de 20.954 Euros de l'électrification du Centre de Formation Professionnelle d'Imito,
 - à compléter à hauteur de 18.000 Euros la dotation du programme d'Activités Génératrices de Revenus destiné principalement aux familles des élèves et enseignants des établissements scolaires soutenus par notre association, ledit programme bénéficiant pour l'année en cours à 1066 familles
 - à financer à hauteur respectivement de 4.861 Euros et 5.020 Euros l'entretien des bâtiments scolaires à Ambinanindrano et le soutien aux dispensaire d'Imady et d'Ambinanindrano.

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de recherche et de traitement des fonds :**

Comme les années précédentes, aucun frais n'a été engagé en 2024 dans cette rubrique. Nous avons construit au fil des années une stratégie de communication fondée sur la relation directe. La communication de masse se fait, sans frais, exclusivement par les bénévoles sur supports internet et les réseaux sociaux et au moyen d'évènements du type concerts.

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement :**

Comme les années précédentes, **les frais de fonctionnement de l'association sont limités aux seuls frais bancaires** (cf. frais de tenue de comptes et virements), soit **675 Euros au total**, l'association n'employant aucun salarié et ne disposant pas de locaux en propre.

A noter, que les abandons de frais par les bénévoles et volontaires à l'occasion de missions sur le terrain sont comptabilisés à part, dans la catégorie des « Dons en nature » et que les dépenses engagées correspondantes ne pèsent pas sur l'association, lesdites dépenses étant prises en charge par les bénévoles. Comme telles, elles donnent d'ailleurs lieu, sur justificatifs, à l'émission de reçus fiscaux au profit des intéressés.

Sont également comptabilisés séparément les autres dons en nature (s'il y a lieu), correspondant à la valorisation du bénévolat, des missions de mécénat de compétence et des dons en nature de matériels et équipement, dès lors qu'ils sont valorisés par le donateur. A noter qu'en 2024, en plus des abandons de frais déjà mentionnés, seul le bénévolat a été repris pour 140.639 Euros dans les dons en nature.

▪ **Ressources de l'exercice :**

Ces dernières années, un soin important a été apporté au développement et à la diversification des ressources de l'association.

Le financement des cantines est assuré prioritairement par les donateurs particuliers et pour le solde grâce notamment au soutien d'associations partenaires. Parmi celles-ci, citons plus particulièrement, nos amis de Para Los Ninos qui apportent via Esperanza leur soutien à la cantine du Lycée Picot de Clorivière à Antsongo (et directement leur soutien à la cantine de Mahambo), de l'association Quebracho à Ambinanindrano et Bekopaka et de l'association Mada'Care. Le financement de la lutte contre la malnutrition a également bénéficié pour la deuxième année consécutive de la prise en charge par STAR Madagascar (entre autres actions de mécénat au profit de notre association) de l'intégralité du programme de distribution de spiruline.

Au total, les ressources en numéraire collectées pour le financement du fonctionnement des cantines et centres nutritionnels et de la distribution de spiruline se sont montées en 2024 à 158.162 Euros (contre 155.362 Euros en 2023).

Les actions de développement sont traditionnellement financées quant à elles pour l'essentiel par des dons ou subventions affectées en provenance de grands mécènes (entreprises, fondations, associations partenaires et dons IFI via une fondation partenaire) et pour le solde (n tant que de besoin) par prélèvement sur notre trésorerie.

Le montant total des dons et subventions encaissés en 2024 et destinés à financer les actions de développement (hors cantines et spiruline) s'est monté à 88.501 Euros en 2024. Nous avons ainsi lors de l'exercice passé pu compter sur le soutien de :

- la Fondation du Groupe EDF pour la finalisation du projet d'électrification du CFP d'Imito ;
- La Fondation Agir Ensemble pour le Développement, ainsi que la Fondation BNP Paribas pour le lancement en 2025 du projet de construction d'une bibliothèque et médiathèque à Ambinanindrano ;
- La Société STAR Madagascar (en plus de la prise en charge de l'intégralité du programme de distribution de spiruline) pour financer des travaux destinés à la ferme de spiruline Fanantenana et à la poursuite du déploiement du programme « Eau ».
- La société de gestion Amplegest et l'association Don Boule de Neige pour l'extension du programme d'Activités Génératrices de Revenus destiné aux familles de parents d'élèves et d'enseignants des établissements scolaires soutenus par Esperanza Joie des Enfants ;

Par ailleurs, de manière à satisfaire aux obligations réglementaires du CRC, nous présentons dans le tableau Emplois-Ressources ci-dessus, une ventilation des ressources selon trois rubriques :

1. « Produits issus de la générosité du public », correspondant aux recettes financières en numéraire ayant donné lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux,
2. « Autres fonds privés », correspondant aux dons reçus n'ayant pas donné lieu à l'émission de reçus fiscaux par notre association,
3. « Subventions et autres concours publics ».

Selon cette ventilation, les recettes 2024 en numéraire sont réparties comme suit :

- « Produits issus de la générosité du public » ayant donné lieu à l'émission de reçus fiscaux : 103.635 Euros de dons en numéraire.
- « Autres fonds privés » : 143.029 Euros, provenant, de donateurs privés ou personnes morales non-résidents, associations partenaires ou encore fondations. Comme déjà indiqué, ces fonds n'ont pas donné lieu à émission de reçus fiscaux de la part de notre association.
- « Subventions et autres concours publics » : néant en 2023 et 2024.

▪ **Valorisation des contributions en nature (avec ou sans émission de reçus fiscaux) :**

Les contributions en nature sont reprises dans nos comptes pour le même montant en « Ressources » et en « Emplois ». Comme tels, ils sont neutres pour la formation du résultat. L'évaluation des contributions en nature au titre du bénévolat, du mécénat de compétences et des dons de matériels a été calculée de la façon suivante :

⇒ **Bénévolat :**

Bénévoles du bureau de l'association et Délégué Général bénévole permanent à Madagascar :

- 6 bénévoles équivalant à 2.1 ETP
- Valorisation des prestations au taux du SMIC (charges sociales comprises) = **47.017** Euros.

Autres bénévoles France :

- 18 Bénévoles équivalant à 1,3 ETP
- Valorisation des prestations au taux du SMIC (charges sociales comprises) = **28.786** Euros.

Volontaires envoyés en mission en 2023 à Madagascar :

- 44 volontaires équivalant à 2,9 ETP
- Valorisation des prestations au taux du SMIC (charges sociales comprises) = **64.835** Euros.

Au total, le bénévolat est donc valorisé dans nos comptes à **140.639** Euros au titre de l'exercice 2024.

⇒ **Collaborateur(s) détaché(s) en mission de mécénat de compétence :**

Contrairement aux exercices précédents, l'exercice 2024 ne comportait pas de collaborateur(trice) détachée(e) gracieusement auprès de l'association par BNP Paribas. Cette rubrique n'est donc pas renseignée en 2024, alors qu'en 2023, le montant des salaires et charges sociales était valorisé pour 101 726 Euros, à la fois en emplois et en ressources.

⇒ **Abandons de frais de bénévoles :**

Les frais de mission des bénévoles et volontaires sur le terrain pris en charge par ces derniers, sont valorisés dans le Compte Emploi des Ressources (CER), comme au compte de résultat, pour 55.709 Euros. Ces abandons de frais correspondent aux missions réalisées à Madagascar par une vingtaine de bénévoles (dont 2 membres du bureau) durant l'année 2024. Comme déjà indiqué, les abandons de frais ont donné lieu (après production des justificatifs exigés) à l'émission de reçus fiscaux.

⇒ **Dons en nature d'équipements et de matériels valorisés dans nos comptes :**

Néant en 2023 et 2024.

⇒ **Dons en nature d'équipements et de matériels non valorisés dans nos comptes :**

La Ferme de spiruline Fanantenana a continué à recevoir en 2024 des lots de bâches plastiques de la part de la société STAR Madagascar provenant du recyclage de ses conditionnements, ces bâches étant utilisées pour le renouvellement de la couverture des serres des bassins de spiruline.

ÉTATS FINANCIERS 2024

Compte de résultat retraité (en numéraire) en Euros

Le compte de résultat retraité présente des écarts sensibles par rapport au Compte Emplois Ressources qui enregistre les dépenses et les recettes de l'association au fur et à mesure qu'elles sont constatées en trésorerie. De fait, dans le compte de résultat retraité, il est pris en compte les recettes et dépenses engagées mais non encore portées sur le relevé bancaire de l'association, ainsi que les engagements en cours et les produits à recevoir (dettes et créances à une date donnée selon le fait générateur) de façon à donner une image la plus sincère possible non seulement du résultat, mais aussi du patrimoine réel de l'association à la date de clôture des comptes et donc de l'Actif – Passif au Bilan.

| | 2024 | 2023 | 2022 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation (moins chèques à l'encaissement) | 246 535 | 271 430 | 241 431 |
| Utilisation de fonds dédiés | 11 274 | 4 000 | 2 732 |
| Dons et Subventions à recevoir | 24 700 | 23 000 | 5 000 |
| Chèques à l'encaissement | 0 | 1 970 | 3 720 |
| Total produits d'exploitation retraités | 282 509 | 300 400 | 252 883 |
| Charges d'exploitation | 207 721 | 257 962 | 273 119 |
| Charges à payer | 5 347 | 0 | 0 |
| Report en fonds dédiés | 47 700 | 9 165 | - |
| Reprise de Dons et subventions à recevoir et chèques N-1 encaissés en N | 24 970 | 8 720 | - |
| Total charges d'exploitation retraitées | 285 738 | 275 847 | 273 119 |
| Résultat d'exploitation retraité | -3 229 | 24 553 | -20 236 |
| Produits financiers | 2 315 | 1 156 | 981 |
| Charges financières | 675 | 646 | 643 |
| Résultat financier | 1 640 | 510 | 338 |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0 | 0 |
| Excédent ou Déficit | -1 589 | 25 063 | -19 898 |

Évaluation des contributions en nature en Euros (voir détail en page 5)

| | 2024 | 2023 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Ressources en nature | 196 348 | 287 050 |
| Emplois en nature | 196 348 | 287 050 |

Bilan Actif et Passif (en Euros)

| Actif | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Dons et subventions à recevoir & chèques à l'encaissement | 24 700 | 24 970 |
| Disponibilités | 153 373 | 120 582 |
| Écriture de régularisation | - | - |
| Total Actif | 178 073 | 145 552 |

| Passif | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Fonds associatifs (avant affectation résultat) | 121 456 | 104 555 |
| Résultat de l'exercice retraité | (1.089) | 25 063 |
| Fonds dédiés | 52 360 | 15 934 |
| Dettes fournisseurs / Charges à payer | 5 347 | - |
| Total Passif | 178 073 | 145 552 |

Tableau des disponibilités (en Euros)

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Compte bancaire BNP Paribas « Cantine » | 36 021 | 22 426 |
| Compte bancaire BNP Paribas « Projets » | 26 601 | 13 666 |
| Livret A BNP Paribas | 79 471 | 77 156 |
| Hello Asso & PayPal | 11 280 | 7 334 |
| Total Disponibilités | 153 373 | 120 582 |

Tableau des fonds dédiés (en Euros)

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Projet « Un pas plus loin » (Mahambo) | - | 6 769 |
| Projet Bibliothèque & Médiathèque numériques (Ambinanindrano) | 23 000 | - |
| Soutien aux dispensaires et maternité | 15 360 | 9 165 |
| Projet Kantina Maitso | 14 000 | - |
| Total fonds dédiés | 52 360 | 15 934 |

A la fin 2023, les fonds dédiés se montaient à 15.934 Euros dont 6.769 Euros pour le projet Mahambo "un pas plus loin" et 9.165 Euros pour le programme de soutien aux dispensaires et maternité. Sur ces sommes, 4.505 Euros ont été utilisés en 2024, donnant lieu à une reprise au compte de résultat (cf. constatation d'un produit), tandis qu'une reprise de 6.769 Euros a été comptabilisée en parallèle cette même année sur le projet « un pas plus loin » qui a été abandonné suite aux évolutions de la congrégation Notre-Dame de Fatima. En 2024, il a été enregistré également, cette fois, avec une contrepartie en charge, des entrées au compte de passif « fonds dédiés » pour un montant total de 47.700 Euros portant le solde des fonds dédiés dans les comptes d'Esperanza en France au 31 décembre 2024 à 52 360 Euros. Le détail des mouvements ayant conduit à ce nouveau solde est donné en Annexe.

ANNEXE 2024

▪ Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre et de l'exercice précédent ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions générales comptables ont été appliquées pour l'exercice clos conformément aux hypothèses de base de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

▪ Informations relatives au compte de résultat retraité

⇒ Mouvements sur fonds dédiés

Les fonds dédiés des associations sont des ressources non utilisées, perçues par l'association et affectées, en accord avec le tiers financeur, à un projet précis. Leur comptabilisation est obligatoire à la clôture de l'exercice, lorsque le projet n'est pas terminé et que tous les fonds (ou l'argent affecté au projet) n'ont pas été utilisés.

Les fonds dédiés font l'objet d'un mode de comptabilisation dynamique qui vise à (i) affecter à l'exercice suivant les financements non utilisés à la fin de l'exercice et donc à les sortir du résultat de l'exercice clos (cf. comptabilisation en charges) et (ii) inversement à comptabiliser comme un produit les fonds utilisés l'année de leur utilisation effective.

Sur ces bases, 47.700 Euros ont été comptabilisés en charges au titre de l'exercice 2024 et repris comme tels à la ligne « Report en fonds dédiés ». Ces 47.700 Euros se décomposent comme suit :

- 22.000 Euros de subvention de la Fondation Agir Ensemble pour le Développement (FAED) encaissés en 2024 et affectés au projet de bibliothèque et médiathèque numérique d'Ambinanindrano ;
- 1.000 Euros de subvention de la Fondation BNP Paribas encaissés en 2024 et affectés au projet visé ci-dessus ;
- 10.700 Euros de fonds de l'association Mada'Care à recevoir en 2025 et affectés au projet de maternité d'Ambinanindrano ;
- 14.000 Euros de fonds de la Fondation BEL en 2025 à recevoir en 2025 et qui viendront en co-financement du projet « Kantina Maitso » (« Cantine verte »).

Inversement, sur les 9.165 Euros de report en fonds dédiés pour le programme Santé figurant à l'arrêté des comptes du 31 décembre 2023, 4.505 Euros ont été utilisés en 2024 à Imady et Ambinanindrano, ce qui constitue un produit, repris comme tel à la ligne « Utilisation des fonds dédiés ». De même, une reprise de fonds dédiés à hauteur de 6.769 Euros a été constatée en 2024 suite à l'abandon du projet « Un pas plus loin » à Mahambo, après cinq années de report, ceci constituant également un produit.

Le solde net des ressources affectées à un projet ou à une action trouvent leur contrepartie au passif du bilan (voir tableau ci-dessus et détails infra).

⇒ **Mouvements sur Dons et subventions à recevoir et chèques à l'encaissement**

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénat » à la signature de la convention ». Le fait générateur de l'enregistrement d'une opération de mécénat est ainsi la date de la signature de la convention et ces ressources sont à comptabiliser en produit au compte Mécénat au compte de résultat retraité, avec contrepartie à l'actif du bilan au compte de créances « Dons et subventions à recevoir ».

En 2024, il est ainsi enregistré en produits retraités et créances 24.700 Euros de subventions à recevoir de la Fondation BEL et de l'association partenaire Mada'Care.

En sens inverse, il est constaté en 2024 une charge neutralisant 24.970 Euros de « Dons et subventions à recevoir » et « Chèques à l'encaissement ») enregistrés à la fin de l'exercice 2023 et qui ont effectivement été encaissés au cours de l'exercice 2023. On notera ainsi au titre de l'exercice 2024 une reprise de 22.000 Euros (cf. subvention de la Fondation EDF pour l'électrification du Centre de Formation Professionnelle d'Imito), une autre de 1.000 Euros (cf. subvention de la Fondation BNP Paribas pour la réalisation d'une bibliothèque et médiathèque numérique à Ambinanindrano), ainsi qu'une reprise de chèques à l'encaissement pour 1.970 Euros.

La contrepartie de ces écritures affectant en dynamique le compte de résultat est enregistrée, selon les cas, à l'Actif et au Passif du bilan (voir tableau ci-dessus et détails infra).

▪ **Informations relatives au bilan**

⇒ **Actif :**

L'association ne porte aucune immobilisation au bilan, la propriété des infrastructures financées par l'association (y compris ferme de spiruline Fanantenana) étant transférée immédiatement à nos partenaires locaux à Madagascar.

De même, nous ne portons au bilan aucune créance autre que les « Dons et subventions à recevoir » et par extension les chèques à l'encaissement.

Les équipements ou matériels reçus (s'il y a lieu) au titre d'apports en nature sont considérés pareillement dès leur réception comme immédiatement transférés à nos partenaires locaux, étant affectés intégralement au soutien de l'action et aux projets de notre association à Madagascar. Comme tel, nous ne portons aucun stock au bilan.

Enfin, nous ne détenons pas de valeurs mobilières de placement, l'intégralité des disponibilités étant maintenues en compte courant bancaire ou placées sur un livret d'épargne ou sur les comptes de plateformes de dons en ligne (HelloAsso, PayPal).

⇒ **Passif :**

Le passif est constitué pour l'essentiel de fonds associatifs, ainsi que des fonds dédiés, lesquels sont constitués des ressources affectées à des projets définis ou actions, en attente de réalisation à la date de clôture de l'exercice. On peut également trouver au passif des dettes fournisseurs dans le cadre de la réalisation en cours de projets de développement.

Analyse de l'évolution du bilan :

⇒ **Immobilisations :** Néant. Outre le fait que l'association ne porte pas d'immobilisations au bilan à Madagascar, elle ne porte pas non plus d'immobilisations en France.

⇒ **Stocks :** Néant.

⇒ **Créances et produits à recevoir :** Comme chaque année, une partie des subventions et dons adressés à Esperanza joie des Enfants ne sera encaissée que début 2025. Au 31 décembre 2024, notre association portait ainsi 24.700 Euros « de Dons et subventions à recevoir » se décomposant en 14.000 Euros de subventions à recevoir de la Fondation BEL et 10.700 Euros de l'association Mada'Care. Contrairement, en revanche, à l'exercice précédent, notre association ne portait à la clôture des comptes du 31 décembre 2024 aucun chèque à l'encaissement.

⇒ **Disponibilités :** Au 31 décembre 2024, les disponibilités se montaient à 153.373 Euros (contre 120.582 Euros au 31 décembre 2023), dont 79.471 Euros placés sur un compte Livret A. A noter toutefois qu'une partie de cette trésorerie est constituée à hauteur de 52.360 Euros de dons et subventions déjà affectés à des programmes déterminés (cf. « fonds dédiés ») et que celle-ci est donc amenée à être prochainement « consommée » à due concurrence.

⇒ **Fonds associatifs et réserves :**

Après prise en compte du résultat comptable de l'année 2024, soit une perte nette de 1.089 Euros, les fonds associatifs et réserves se montent à 120.367 Euros.

⇒ **Fonds dédiés :**

Ces fonds, soit 52.360 Euros au 31 décembre 2024 sont constitués des fonds dons déjà reçus (durant l'exercice ou durant les exercices précédents) ainsi que des fonds restant à recevoir en 2025 déjà comptabilisés en produits et affectés à des programmes spécifiques.

La décomposition des fonds dédiés en date du 31 décembre 2024 était la suivante :

- Solde des fonds déjà encaissés de Mada'Care en 2024 affectés au projet de maternité à Ambinanindrano, soit 4660 Euros (projet prévu pour 2025) ;
- Solde des fonds à recevoir en 2025 de Mada'Care affectés également au projet de maternité visé ci-dessus, soit 10.700 Euros ;
- Fonds déjà encaissés en 2024 de la Fondation Agir Ensemble pour le Développement (FAED) affectés au projet de bibliothèque et médiathèque numérique d'Ambinanindrano, soit 22.000 Euros (projet prévu pour 2025) ;
- Solde des fonds déjà encaissés de la fondation BNP Paribas pour la bibliothèque et salle numérique visée ci-dessus, soit 1.000 Euros ;
- Fonds à recevoir de la Fondation BEL en 2025 venant en co-financement du projet « Kantina Maitso » (« Cantine verte ») devant être déployé en 2025, soit 14.000 Euros.

⇒ **Dettes :**

Alors que notre association ne portait aucune dette fournisseur ou charge à payer au 31 décembre 2023, il est enregistré au 31 décembre de l'exercice clos une charge à payer de 5.347 Euros correspondant à la facture de la société Madecasse pour le renforcement de l'installation photovoltaïque de la ferme de spiruline Fanantenana (facture réglée début janvier 2025).

▪ **Informations relatives au compte de résultat, comptabilisation des dons :**

Les dons récurrents par virements permanents sont enregistrés à la date effective de réception du don, de même que les dons ponctuels reçus par virement, par carte bancaire ou reçus via les plateformes HelloAsso ou PayPal. Les dons reçus par chèque sont quant à eux enregistrés à la date d'émission du chèque.

A la date de clôture des comptes, les recettes non reçues mais annoncées par une confirmation écrite d'engagement et de montant pour un versement au titre de l'exercice N+1 sont comptabilisées en produits à recevoir sur l'exercice N : c'est le cas en 2024 pour des subventions accordées par la Fondation BEL et l'association partenaire Mada'Care. L'année d'encaissement en N+1, ces écritures sont soldées au bilan et au compte de résultat.

▪ **Engagements hors bilan :**

L'association ne porte pas d'engagements hors bilan.

▪ **Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)**

Le Code Général des Impôts a été enrichi, avec la Loi 2021-1109 du 24/08/2021, d'une nouvelle obligation déclarative. Les organismes qui émettent des reçus fiscaux et des justificatifs au profit de donateurs doivent déposer une déclaration annuelle à l'administration fiscale. Cette déclaration comporte le montant global des dons et versements ayant donné lieu à reçu fiscal de l'année précédente, ainsi que le nombre de reçus fiscaux délivrés au cours de cette même période.

Sur ces bases, le montant total des dons en numéraire, dons en nature, abandons de frais et mission de mécénat de compétences ayant donné lieu à émission de reçus fiscaux par notre association en 2024 se monte à :

- 103.635 Euros pour les dons en numéraire,
- 55.709 Euros pour les abandons de frais de mission des bénévoles et volontaires,
- Soit un total de 159.344 Euros de dons ayant donné lieu à émission de 250 reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (cf. article 200 du CGI) et des sociétés (cf. article 238 bis du CGI).

▪ **Informations relatives aux « Autres fonds privés »**

Les dons ou subventions reçus de fondations (telles que les fondations EDF ou BNP ou bien la Fondation Agir Ensemble pour le Développement), d'autres associations (telles que les associations Don Boule de Neige, Mada'Care, Para Los Ninos et Quebracho) ont représenté 140.614 Euros en 2024. Figurent également dans cette rubrique les dons d'entreprises ou personnes physiques non résidentes pour 21.326 Euros. Sur ce total, l'essentiel provient de la Société STAR Madagascar.

▪ **Informations sur le Compte d'Emplois des Ressources (CER) :**

Le CER est établi en application des règlements du comité de la réglementation comptable. Ainsi, s'agissant de l'affectation des ressources :

- Sont affectés en « **Produits de la générosité du public** » tous les dons et autres libéralités provenant de personnes physiques et personnes morales ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

- Sont affectés en « **Autres fonds privés** » tous les parrainages et dons provenant de personnes physiques ou morales privées (fondations, personnes physiques et morales non résidentes...) n'ayant pas donné lieu à l'émission par notre association d'un reçu fiscal.

- Sont affectées en « **Subventions et autres concours publics** » toutes les subventions provenant de personnes morales publiques (Ministère des Affaires Étrangères, Conseils généraux, mairies...). Aucune subvention de cette catégorie n'a été enregistrée en 2023 et 2024 par notre association.

=====